

DECRET N° 2016- 442 du 27 juillet 2016

portant approbation des statuts de l'Agence Nationale
de promotion des Patrimoines et de développement
du Tourisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des
Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n°2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
Vu les nécessités de service ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 juillet 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés les statuts de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et
de développement du Tourisme (ANPT) tels qu'ils figurent en annexe au présent décret.

Article 2 : L'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du
Tourisme (ANPT) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie
financière, placé sous la tutelle de la Présidence de la République.

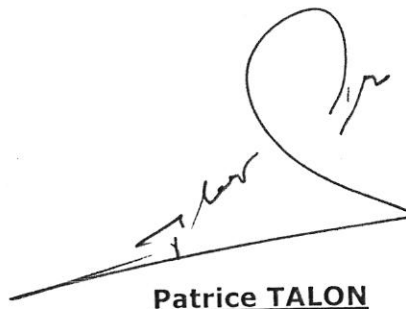
Article 3 : Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Ministre
du Tourisme et de la Culture, le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, le
Ministre de l'Economie et des Finances et le Conseiller Spécial du Président de la République
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet
pour compter de la date de sa signature.

Article 4 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires,
notamment celles des décrets n°2013-508 du 24 décembre 2013 portant attributions,
organisation et fonctionnement de l'Agence de Développement Touristique de la Route des
Pêches et n°2001-459 du 05 novembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement

de l'Agence Béninoise pour la Réconciliation et le Développement et approbation de ses statuts, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



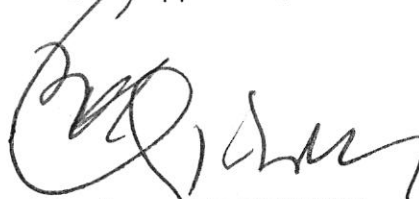
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la
Présidence de la République,



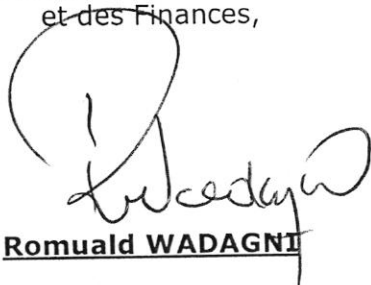
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat chargé du Plan et du
Développement,



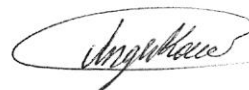
Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Tourisme
et de la Culture,



Ange N'KOUÉ

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MESGPR : 2 MPD : 2 MEF : MTC : 2 AUTRES MINISTÈRES : 17 SGG 4 JORB 1.-